



## Conseil économique et social

Distr. générale  
13 février 2021  
Français  
Original : anglais

---

### Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Seizième session

Session virtuelle, 26-30 avril 2021

Points 3 a), 3 b) i) et ii), 3 d), 3 e) et 6 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) :

**Priorités thématiques pour la période 2021-2022, à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)**

**Contributions des membres du Forum à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)**

**Nouvelles annonces de contributions nationales volontaires  
État actualisé de la situation concernant les contributions nationales volontaires et leur suivi au regard des priorités thématiques**

**Examen de la corrélation entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2021, progrès accomplis dans l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et autres faits nouveaux survenus sur le plan international concernant les forêts  
Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts de 2021**

**Adoption du programme de travail du Forum pour 2022-2024**

---

\* E/CN.18/2021/1.



**Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan  
stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)  
et adoption du programme de travail du Forum  
pour 2022-2024**

**Note du Secrétariat**

*Résumé*

Conformément à la résolution [2020/14](#) du Conseil économique et social, à sa seizième session, le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera ses priorités thématiques. La présente note fournit des informations d'ordre général visant à faciliter les discussions du Forum sur ses priorités thématiques et met en évidence les résultats des activités intersessions pertinentes menées depuis la quinzième session du Forum. Elle vise en outre à servir de base de discussion lors de la seizième session du Forum, au titre des points 3 a), 3 b) i) et ii), 3 d), 3 e) et 6 de l'ordre du jour.

## I. Introduction

1. Conformément à la résolution [2020/14](#) du Conseil économique et social, à sa seizième session, le Forum des Nations Unies sur les forêts tiendra des discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), au titre des points 3 a), 3 b) i) et ii), 3 d) et 3 e) de l'ordre du jour.

2. Au titre du point 3 a) de l'ordre du jour, le Forum débattera de ses priorités thématiques pour la période 2021-2022 à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Au titre du point 3 b), il examinera les contributions des membres du Forum à la mise en œuvre du plan stratégique, y compris les nouvelles annonces de contributions nationales volontaires [alinéa i)] et l'état actualisé de la situation concernant les contributions nationales volontaires et leur suivi au regard des priorités thématiques [alinéa ii)]. Au titre du point 3 d), le Forum se penchera sur la corrélation entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable que le forum politique de haut niveau pour le développement durable doit examiner en 2021, les progrès accomplis dans l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et les autres faits nouveaux survenus sur le plan international concernant les forêts. Enfin, au titre du point 3 e), il examinera l'application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique, y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts de 2021.

3. Toujours à sa seizième session, le Forum se prononcera sur l'adoption de son programme de travail pour la période 2022-2024, au titre du point 6 de l'ordre du jour.

4. La présente note servira de base de discussion au Forum, au titre des points 3 a), 3 b) i) et ii), 3 d), 3 e) et 6 de l'ordre du jour. On y trouvera un aperçu des résultats des activités intersessions pertinentes menées depuis la quinzième session du Forum, ainsi que des propositions de mesures complémentaires à soumettre à l'examen du Forum à sa seizième session.

## II. Contexte

5. À sa quinzième session, le Forum a adopté le programme de travail de sa seizième session figurant à l'annexe I de la résolution [2020/14](#) du Conseil économique et social. Conformément à son programme de travail, le Forum tiendra à sa seizième session une session technique qui comprendra des échanges de données d'expérience et d'enseignements sur les priorités thématiques entre les membres du Forum, le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres, les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux, les grands groupes et les autres parties prenantes. Au cours de ces échanges, l'interface science-politique, les questions de portée générale et les questions nouvelles seront examinées et les points de vue des jeunes, les questions de genre et les perspectives des régions seront pris en considération.

6. Conformément à l'annexe I de la résolution [2020/14](#) du Conseil économique et social, les priorités thématiques du Forum pour chaque période biennale s'inspireront des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des cibles correspondantes, en tenant compte du programme de l'après-2020 du forum politique de haut niveau pour le développement durable et des faits nouveaux intervenus sur le plan international concernant les forêts. Le Bureau du Forum à sa seizième session, agissant en étroite concertation avec les membres du Forum, a été invité à arrêter les priorités thématiques pour la période biennale 2021-2022 conformément aux indications données dans l'annexe I.

7. On trouvera dans la note du Secrétariat intitulée « Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030 : renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques pour la période biennale 2021-2022 et contributions de ceux-ci » (E/CN.18/2021/3) le détail des contributions que le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres, ainsi que les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux, les grands groupes et les autres parties prenantes, notamment le secteur privé et les organisations philanthropiques, ont apportées à la réalisation des objectifs relatifs aux forêts arrêtés au plan mondial n<sup>os</sup> 1, 2, 4, 5 et 6 et de leurs cibles.

8. Par le truchement de la résolution 2020/14 du Conseil économique et social, le Forum a invité les membres qui ne l'avaient pas encore fait à annoncer leurs contributions nationales volontaires en faveur des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts à sa seizième session et à les communiquer à son secrétariat en utilisant le formulaire figurant à l'annexe III de ladite résolution.

9. Conformément au programme de travail de la seizième session du Forum, qui figure à l'annexe I de la résolution 2020/14 du Conseil économique et social, le Forum devrait, à sa présente session, examiner l'application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts de 2021. La présente note rend compte des progrès accomplis à cet égard.

10. Conformément au paragraphe 1 de la résolution 2020/14 du Conseil économique et social, à sa seizième session, le Forum devrait adopter son programme de travail pour la période 2022-2024 au moyen d'une résolution, en tenant compte du projet qui figure à l'annexe II de la résolution 2020/14. Le texte dudit projet figure à l'annexe de la présente note. Lors de l'examen de son programme de travail pour la période 2022-2024, le Forum devrait en outre prendre en compte les débats de la table ronde de haut niveau qui doit se tenir à sa seizième session.

### **III. Priorités thématiques du Forum pour la période 2021-2022**

#### **A. Priorités thématiques du Forum à sa seizième session**

11. Pour la période 2021-2022, le Bureau du Forum a décidé de se consacrer en priorité aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts n<sup>os</sup> 1 et 2 en tant qu'objectifs de fond, et aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts n<sup>os</sup> 4, 5 et 6 en tant qu'objectifs transversaux. À cet égard, il a décidé que les priorités thématiques des seizième et dix-septième sessions du Forum seraient les suivantes : i) mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde (objectif mondial relatif aux forêts n<sup>o</sup> 1) ; ii) renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts (objectif mondial relatif aux forêts n<sup>o</sup> 2) ; iii) mobiliser des ressources financières et renforcer la coopération scientifique et technique ; promouvoir des cadres de gouvernance favorisant la mise en œuvre ; renforcer la coopération, la coordination et la cohérence aux fins de la gestion durable des forêts (objectifs mondiaux relatifs aux forêts n<sup>os</sup> 4, 5 et 6).

12. Le tableau ci-dessous donne à voir la corrélation entre les priorités thématiques du Forum pour la période biennale 2021-2022, les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, les objectifs de développement durable et les faits nouveaux survenus sur le plan international concernant les forêts.

## Tableau

**Corrélation entre les priorités thématiques du Forum pour la période biennale 2021-2022, les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, les objectifs de développement durable et les faits nouveaux survenus sur le plan international concernant les forêts**

<i>Priorités thématiques du Forum pour la période 2021-2022</i>	<i>Objectifs relatifs aux forêts arrêtés au plan mondial</i>	<i>Corrélation avec les objectifs de développement durable qui seront examinés en profondeur lors de la session 2021 du forum politique de haut niveau pour le développement durable, et contribution à leur réalisation</i>	<i>Corrélation avec d'autres objectifs de développement durable et contribution à leur réalisation</i>	<i>Faits nouveaux survenus sur le plan international concernant les forêts</i>
i) Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde	1	10 <sup>a</sup> , 12 <sup>b</sup> , 13 <sup>c</sup>	6, 14, 15	Thème de l'édition 2021 de la Journée internationale des forêts
ii) Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts	2	1 <sup>d</sup> , 2 <sup>e</sup> , 8 <sup>f</sup> , 10, 12	4, 5, 6, 9, 15	Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030)
iii) Mobiliser des ressources financières et renforcer la coopération scientifique et technique ; promouvoir des cadres de gouvernance favorisant la mise en œuvre ; renforcer la coopération, la coordination et la cohérence aux fins de la gestion durable des forêts	4, 5, 6	1, 2, 10, 12, 16 <sup>g</sup> , 17 <sup>h</sup>	5, 15	Quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique Vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

<sup>a</sup> Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

<sup>b</sup> Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables.

<sup>c</sup> Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

<sup>d</sup> Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

<sup>e</sup> Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

<sup>f</sup> Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

<sup>g</sup> Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

<sup>h</sup> Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

**a) Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde (objectif mondial relatif aux forêts n° 1)**

13. L'objectif mondial relatif aux forêts n° 1 vise à mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et à des efforts accrus en vue de prévenir la dégradation des forêts et de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques.

14. Cet objectif comporte quatre cibles : 1.1) accroître de 3 % la zone forestière à l'échelle mondiale ; 1.2) préserver ou augmenter les stocks de carbone forestier de la planète ; 1.3) promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial ; 1.4) renforcer considérablement la résilience et la capacité d'adaptation de tous les types de forêts aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques à l'échelle mondiale.

15. L'objectif mondial relatif aux forêts n° 1 et ses cibles portent principalement sur les problèmes que posent la poursuite de la déforestation et de la dégradation des forêts dans de nombreuses régions et l'exacerbation des changements climatiques qui en découle. Ils offrent une occasion d'inverser cette tendance négative en étendant le couvert forestier à l'échelle mondiale et en pratiquant une gestion forestière durable en réponse à la hausse de la demande et de la consommation mondiales de produits et services forestiers, notamment de bois, de nourriture, de combustible et de fibres. En particulier, la cible 1.1 vise à accroître de 3 % la zone forestière à l'échelle mondiale à l'horizon 2030.

16. Les domaines d'action thématiques au titre de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 1, qui sont proposés à titre indicatif, englobent certaines des questions les plus urgentes au regard du développement durable, notamment : l'arrêt de la déforestation et de la dégradation des forêts ; le boisement et le reboisement ; la reconstitution et la réhabilitation du paysage forestier ; les contributions des forêts à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets ; l'arrêt de la perte de biodiversité ; la lutte contre les incendies et la gestion des incendies<sup>1</sup> ; la prévention de la dégradation des terres et de la désertification ; la protection et la gestion des espèces sauvages ; la réduction des risques de catastrophe<sup>2</sup>.

17. Parmi les objectifs de développement durable qui seront examinés en profondeur lors de la session 2021 du forum politique de haut niveau pour le développement durable, ceux auxquels l'objectif mondial relatif aux forêts n° 1 et ses cibles sont les plus étroitement liés et contribuent directement sont les objectifs 10, 12 et 13.

18. L'objectif relatif aux forêts arrêté au plan mondial n° 1 et ses cibles appuient, entre autres, les cibles 6.6, 12.2, 13.1, 13.3, 14.2, 15.1, 15.2, 15.3, 15.4 et 15.8 des objectifs de développement durable.

19. La majorité des régions du monde sont en passe d'accroître leur couvert forestier de 3 % pour la période allant de 2015 à 2030, en particulier en Asie, en Europe et en Océanie. En revanche, quelques régions, dont l'Afrique et l'Amérique du Sud, continuent d'enregistrer une réduction de leur couvert forestier, bien que celle-ci soit plus lente que par le passé. Par ailleurs, une analyse des données disponibles révèle que la plupart des régions du monde sont bien parties pour préserver leurs stocks de carbone forestier. Le stock de carbone a néanmoins diminué dans certaines régions où la déforestation est importante, comme en Afrique et en Amérique du Sud<sup>3</sup>.

20. Les principaux obstacles à la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 1 sont liés à l'accroissement de la concurrence pour l'utilisation des terres entre le secteur agricole et d'autres secteurs générant d'importantes recettes pour les États, ainsi qu'au manque d'outils adéquats pour la planification de l'utilisation des terres

<sup>1</sup> Une note d'information sur les effets des catastrophes, notamment des incendies, sur les forêts est en cours d'élaboration par des consultants et sera disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/esa/forests/forum/index.html>.

<sup>2</sup> Pour plus d'informations sur les domaines d'action thématiques, proposés à titre indicatif, liés aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et à leurs cibles, voir l'appendice à la résolution 2017/4 du Conseil économique et social.

<sup>3</sup> Il s'agit là des conclusions tirées de l'Évaluation des ressources forestières mondiales de 2020 et des données figurant dans les rapports de pays soumis par les membres du Forum. Pour plus d'informations sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et de leurs cibles, veuillez consulter la publication phare publiée à ce sujet et la note du Secrétariat sur le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et des contributions nationales volontaires, et sur l'établissement de rapports à ce sujet (E/CN.18/2021/5), établies en vue de la seizième session du Forum.

et le règlement des différends entre ces secteurs. Pour les pays en développement, le manque de ressources, en particulier financières, reste un obstacle majeur à la réalisation de cet objectif. La faiblesse des institutions et l'absence d'un cadre de politique générale de haut niveau constituent également un problème de taille. Plusieurs pays ont fait état de difficultés sociales et économiques, notamment les pressions qu'entraînent la croissance démographique, l'absence de foresterie communautaire, la pauvreté rurale, l'instabilité politique et le faible degré de sensibilisation à la gestion durable des forêts. Les perturbations et les dommages causés aux forêts, dont beaucoup résultent des changements climatiques, posent également d'importants problèmes<sup>4</sup>.

**b) Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts (objectif mondial relatif aux forêts n° 2)**

21. L'objectif mondial relatif aux forêts n° 2 vise à renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts, y compris pour les populations dont la subsistance dépend des services et produits forestiers.

22. L'objectif 2 comprend cinq cibles : 2.1) éliminer complètement la pauvreté extrême pour toutes les populations tributaires des forêts ; 2.2) améliorer l'accès des petites entreprises forestières, en particulier dans les pays en développement, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés ; 2.3) faire en sorte que les forêts et les arbres contribuent pour une plus large part à la sécurité alimentaire des populations locales ; 2.4) faire en sorte que l'industrie et d'autres entreprises forestières, ainsi que les services rendus par les écosystèmes forestiers contribuent pour une plus large part au développement social, économique et environnemental, entre autres ; 2.5) faire en sorte que tous les types de forêts contribuent pour une plus large part à la préservation de la diversité biologique et à l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à l'atténuation de leurs effets, en tenant compte des mandats et des travaux en cours au titre des conventions et instruments pertinents.

23. L'objectif mondial relatif aux forêts n° 2 et ses cibles portent principalement sur les difficultés socioéconomiques liées aux forêts, en particulier les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts, et visent à soutenir les mesures destinées à renforcer les avantages socioéconomiques dérivés des forêts et des arbres, ainsi que la contribution de l'industrie et d'autres entreprises forestières à la croissance économique durable. L'objectif comprend une cible consistant à éliminer complètement la pauvreté extrême pour toutes les populations tributaires des forêts à l'horizon 2030.

24. Les domaines d'action thématiques au titre de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 2, qui sont proposés à titre indicatif, englobent un large éventail de mesures socioéconomiques liées aux forêts, notamment : la gestion forestière à assise communautaire ; la production et la transformation de produits forestiers à valeur ajoutée ; la compétitivité et la diversification des produits forestiers ; la production et la consommation durables de produits forestiers ; les connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts ; le rôle des femmes et des filles dans la gestion durable des forêts<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> Pour plus d'informations sur les domaines d'action thématiques, proposés à titre indicatif, liés aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et à leurs cibles, voir l'appendice à la résolution 2017/4 du Conseil économique et social.

25. Parmi les objectifs de développement durable qui seront examinés en profondeur lors de la session 2021 du forum politique de haut niveau pour le développement durable, ceux auxquels l'objectif mondial relatif aux forêts n° 2 et ses cibles sont les plus étroitement liés et contribuent directement sont les objectifs 1, 2, 8, 10 et 12.

26. L'objectif relatif aux forêts arrêté au plan mondial n° 2 et ses cibles appuient les cibles 1.1, 1.4, 2.4, 4.4, 5.a, 6.6, 8.3, 9.3, 12.2, 12.5, 15.6 et 15.c des objectifs de développement durable, dont ils concourent à la réalisation.

27. Compte tenu des difficultés rencontrées dans le cadre de la collecte de données relatives à cet objectif et de l'absence de méthodes et de données comparables, il est difficile d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 2 et de ses cibles<sup>6</sup>. Les seules informations disponibles au sujet de cet objectif sont les mesures prises par les pays, telles qu'indiquées dans les rapports que ceux-ci ont soumis au Forum.

28. Les mesures que les pays ont indiqué avoir prises pour atteindre l'objectif mondial relatif aux forêts n° 2 comprennent des programmes, des projets et d'autres activités bénéficiant aux communautés forestières ou à la création d'emplois dans les petites entreprises forestières. De nombreux gouvernements ont mis au point des programmes, des dispositifs et des plans visant à promouvoir l'autonomisation des communautés rurales et l'élimination de la pauvreté, qui portaient notamment sur les forêts. Les pays ayant soumis des rapports ont enregistré des progrès nettement plus importants, en particulier en ce qui concerne l'emploi et l'augmentation de la productivité des forêts. Pour de nombreux pays, la gestion durable des forêts joue un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté, en particulier dans les zones rurales. Nombre d'entre eux ont donné divers exemples de la manière dont ils ont promu et renforcé les dispositifs et programmes visant à faciliter le financement des petits producteurs et des petites entreprises. Plusieurs pays ont cité dans leurs rapports des exemples de la façon dont les forêts, les arbres et l'agroforesterie contribuent à la sécurité alimentaire. Toutefois, ils ont également indiqué que ces contributions, si elles sont bien connues et largement établies au niveau local, n'apparaissent ni dans les inventaires forestiers ni dans les statistiques nationales, et que l'on ne dispose donc pas de données cohérentes au niveau national<sup>7</sup>.

29. Les difficultés liées à la productivité des forêts sont celles dont les pays ont fait le plus grand cas dans leurs rapports au titre de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 2. Près de la moitié des pays ayant soumis des rapports font face à des contraintes et des problèmes très divers qu'ils vont devoir surmonter afin de renforcer leurs industries forestières. Les difficultés les plus fréquemment citées sont celles liées à la participation du secteur privé à la mise en valeur des ressources forestières, à la faiblesse des infrastructures, à la sous-évaluation des produits forestiers non ligneux et à la dégradation des ressources naturelles essentielles telles que l'eau et les sols. Les pays ont également indiqué que les progrès accomplis dans la réalisation des cibles associées à l'objectif 2 étaient compromis par un financement, un renforcement des capacités et un soutien technologique insuffisants. En particulier, plusieurs pays ont évoqué un faible niveau d'investissements visant à accroître les avantages socioéconomiques et environnementaux de la foresterie. Les pays en développement

---

<sup>6</sup> Pour plus d'informations sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et de leurs cibles, veuillez consulter la publication phare publiée à ce sujet et la note du Secrétariat sur le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et des contributions nationales volontaires, et sur l'établissement de rapports à ce sujet (E/CN.18/2021/5), établies en vue de la seizième session du Forum.

<sup>7</sup> Ibid.

ont souligné les difficultés et les défis à relever en ce qui concerne l'accès de leurs produits forestiers aux marchés. Les problèmes de gouvernance occupaient également une large place dans les rapports des pays<sup>8</sup>.

**c) Mobiliser des ressources financières et renforcer la coopération scientifique et technique ; promouvoir des cadres de gouvernance favorisant la mise en œuvre ; renforcer la coopération, la coordination et la cohérence aux fins de la gestion durable des forêts (objectifs mondiaux relatifs aux forêts n<sup>os</sup> 4, 5, 6)<sup>9</sup>**

30. En ce qui concerne l'objectif mondial relatif aux forêts n<sup>o</sup> 4, la plupart des pays ayant soumis des rapports ont accru leurs efforts visant à mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances, ainsi qu'à promouvoir la coopération et les partenariats à tous les niveaux de gouvernance. Les pays ont mobilisé des ressources financières aux fins de la gestion durable des forêts, en particulier auprès de sources publiques nationales et internationales. Ils ont également dit s'engager dans la coopération internationale visant à favoriser l'innovation et les partenariats en matière de science et de technologie. Compte tenu de l'ampleur des besoins, ils ont encore des difficultés à surmonter s'ils veulent mobiliser des financements suffisants pour les forêts. Les répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'ont fait qu'aggraver la situation. Des efforts supplémentaires sont nécessaires, à tous les niveaux, pour mobiliser des ressources de toutes provenances. De même, la coopération en matière de recherche et de science à l'appui de la gestion durable des forêts devrait être encouragée pour aider les pays, en particulier les pays en développement, à relever les défis propres à ces domaines.

31. S'agissant de l'objectif mondial relatif aux forêts n<sup>o</sup> 5, les questions forestières ont été intégrées dans des plans et stratégies de développement ou de réduction de la pauvreté plus larges, et la contribution des forêts aux stratégies nationales de développement durable est prise en compte dans de nombreux pays. L'autorité des organismes forestiers, notamment s'agissant de faire respecter la loi, a été renforcée. Les pays ont indiqué que des politiques et des cadres juridiques visant à promouvoir la gestion durable des forêts avaient été adoptés, de même qu'un large éventail de mesures destinées à améliorer la cohérence des politiques et à impliquer les parties prenantes et les communautés. La gestion forestière à assise communautaire est encouragée dans de nombreux pays, et les peuples autochtones sont impliqués dans la gestion durable des forêts. Les processus nationaux d'aménagement du territoire tendent désormais à intégrer les questions liées à la gestion des forêts, parallèlement à celles liées aux autres utilisations des terres.

32. En ce qui concerne l'objectif mondial relatif aux forêts n<sup>o</sup> 6, il n'existe actuellement aucun mécanisme officiel à l'échelle du système des Nations Unies pour renforcer la coopération, la coordination et la cohérence en ce qui concerne les questions liées aux forêts. Toutefois, il existe plusieurs initiatives formelles et informelles ayant pour objectif principal d'améliorer les mesures prises concernant les forêts. Le réseau le plus notable visant à améliorer la coordination et la cohérence en ce qui concerne les questions liées aux forêts est le Partenariat de collaboration sur

<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup> Les informations présentées dans cette section sont tirées des rapports soumis par les membres du Forum à sa quinzième session. Pour plus d'informations sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et de leurs cibles, veuillez consulter la publication phare publiée à ce sujet et la note du Secrétariat sur le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et des contributions nationales volontaires, et sur l'établissement de rapports à ce sujet (E/CN.18/2021/5), établies en vue de la seizième session du Forum.

les forêts. De nouvelles études sont nécessaires pour dégager d'autres façons d'améliorer la coordination et la collaboration.

33. Au niveau national, les pays ont cité diverses mesures prises pour renforcer la coordination et la coopération intersectorielles et pour promouvoir les forêts et la gestion durable des forêts. Plusieurs d'entre eux ont fait état d'institutions, d'organisations et d'organismes participant à des travaux de collaboration sur les forêts et ont cité des exemples de meilleures pratiques et de mécanismes intersectoriels pour les questions liées aux forêts. Presque tous ont mentionné que les activités liées aux forêts étaient planifiées et mises en œuvre par les gouvernements, en étroite collaboration avec la société civile, le secteur privé et les autorités locales et avec la participation de ces acteurs.

## **B. Objectifs de développement durable à l'examen à la session de 2021 du forum politique de haut niveau pour le développement durable**

34. Dans sa résolution [74/298](#), l'Assemblée générale a décidé que la session de 2021 du Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau pour le développement durable qui serait organisé en 2021 sous les auspices du Conseil seraient consacrés au thème « Une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19, qui favorise les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable : ouvrir une voie inclusive et efficace vers la réalisation du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable ». Elle a décidé également qu'en 2021 le forum politique de haut niveau, sans préjudice de la nature intégrée, indivisible et interdépendante des objectifs de développement durable, examinerait en profondeur les objectifs 1, 2, 3<sup>10</sup>, 8, 10, 12, 13, 16 et 17. La corrélation entre les objectifs de développement durable et les priorités thématiques de la seizième session du Forum sont présentées dans la section III.A de la présente note.

35. À sa soixante-quinzième session, l'Assemblée générale examinera les cibles des objectifs de développement durable devant être atteintes en 2020, dans le cadre de l'examen de sa résolution [72/305](#). Ces cibles comprennent celles qui font référence aux forêts, telles que les cibles 6.6<sup>11</sup>, 15.1<sup>12</sup> et 15.2<sup>13</sup>. Les négociations intergouvernementales liées à cet examen sont en cours et devraient se terminer d'ici la fin mars 2021.

<sup>10</sup> Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

<sup>11</sup> Cible 6.6. D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.

<sup>12</sup> Cible 15.1. D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

<sup>13</sup> Cible 15.2. D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial.

## C. Faits nouveaux survenus sur le plan international concernant les forêts

### a) Manifestations de haut niveau organisées pendant la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale

36. Au cours de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, plusieurs réunions de haut niveau ont été organisées autour de questions liées au développement durable, y compris les forêts, notamment le Coup de projecteur sur les objectifs de développement durable<sup>14</sup>, la réunion de haut niveau consacrée à la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies<sup>15</sup>, la table ronde de haut niveau sur l'action pour le climat<sup>16</sup> et le Sommet des Nations Unies sur la biodiversité<sup>17</sup>.

37. Lors de ces réunions, les forêts et les questions connexes ont été principalement abordées dans le cadre de débats et dialogues sur : la promotion de solutions fondées sur les écosystèmes afin de conserver et d'utiliser durablement la biodiversité ; la promotion de solutions fondées sur la nature afin de lutter contre les changements climatiques ; le rétablissement d'une relation plus équilibrée avec la nature dans le cadre du relèvement de la pandémie de COVID-19.

38. Pendant le Sommet des Nations Unies sur la biodiversité, les intervenantes et intervenants ont mis en lumière le lien indissociable qui existe entre l'environnement et la santé humaine et souligné qu'il fallait redoubler d'efforts pour enrayer les tendances négatives et protéger les écosystèmes, notamment en restaurant les forêts dégradées et en intensifiant considérablement les activités de boisement, de reboisement et de conservation à l'échelle mondiale. D'autres intervenantes et intervenants ont rendu compte de leurs stratégies, politiques et mesures nationales relatives aux forêts pour réduire la dégradation des habitats naturels, stopper la perte de biodiversité, protéger les espèces menacées et empêcher leur extinction, notamment par des moratoires sur les licences d'exploitation forestière, des campagnes pour la restauration des forêts, la restauration des terres dégradées et le soutien aux combustibles de cuisson non conventionnels.

### b) Journée internationale des forêts en 2021

39. Le Partenariat de collaboration sur les forêts a décidé qu'en 2021 la Journée internationale des forêts aurait pour thème : « Restauration des forêts pour le renouveau et le bien-être »<sup>18</sup>. Ce thème a été choisi compte tenu du thème du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021 intitulé « Une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19, qui favorise les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable : ouvrir une voie inclusive et efficace vers la réalisation du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable », d'autres

<sup>14</sup> Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>.

<sup>15</sup> Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.un.org/fr/un75>.

<sup>16</sup> Des informations complémentaires sont disponibles sur le site : <https://www.un.org/fr/climatechange/high-level-climate-change-roundtable>.

<sup>17</sup> Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.un.org/pga/75/united-nations-summit-on-biodiversity/>.

<sup>18</sup> Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2020/07/CPFMeeting-summary-report-20-May-2020.pdf>.

faits nouveaux survenus sur le plan international concernant les forêts, ainsi que de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030).

40. Le thème de la Journée internationale des forêts en 2021 est lié aux priorités thématiques de la seizième session du Forum, car il porte principalement sur l'inversion de la perte du couvert forestier par la restauration, tout en mettant également l'accent sur les avantages socioéconomiques et environnementaux que les forêts peuvent apporter au relèvement de la pandémie de COVID-19, ainsi que sur le bien-être humain et la santé écologique.

**c) Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030)**

41. Par sa résolution 73/284, l'Assemblée générale a décidé de proclamer la période 2021-2030 Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, afin d'appuyer et d'intensifier les efforts visant à éviter, enrayer et inverser la dégradation des écosystèmes dans le monde et à sensibiliser à l'importance d'une restauration réussie des écosystèmes. Le lancement de la Décennie est prévu pour le 5 juin 2021, date de la Journée mondiale de l'environnement.

42. Dans sa résolution 73/284, l'Assemblée générale a également rappelé le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et la nécessité de mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et de redoubler d'efforts en vue de prévenir la dégradation des forêts et de contribuer à l'action mondiale de lutte contre les changements climatiques.

43. La stratégie établie pour la Décennie<sup>19</sup> a pour vision : « un monde dans lequel – pour la santé et le bien-être de toutes les espèces vivant sur Terre et des générations futures – la relation entre les êtres humains et la nature a été rétablie, les zones d'écosystèmes sains sont à la hausse et où un terme a été mis aux pertes, à la fragmentation et à la dégradation des écosystèmes ». Elle comprend une série de mesures à mettre en place pour contribuer à l'application des accords internationaux relatifs à la conservation et à la restauration des écosystèmes.

44. La stratégie pour la Décennie définit les forêts comme faisant partie des principaux écosystèmes à restaurer et met en évidence plusieurs initiatives de restauration des forêts existantes dans le monde afin de guider l'intensification de la restauration des écosystèmes. Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) y est considéré comme pertinent pour la Décennie, en particulier la cible 1.1 de l'objectif d'ensemble 1, à savoir accroître la zone forestière de 3 pour cent à l'échelle mondiale.

45. La Décennie offre par conséquent l'occasion de renforcer les engagements et l'action aux niveaux mondial, régional, national et local afin de prévenir, stopper et inverser la déforestation et la dégradation des forêts, notamment en sensibilisant le public et en mobilisant la volonté politique et les ressources, afin de soutenir les progrès vers la réalisation des objectifs et cibles d'ensemble relatifs aux forêts.

**d) Quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020**

46. Conformément à la décision 14/34 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, les Parties à la Convention examineront le cadre mondial

---

<sup>19</sup> La stratégie pour la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes est disponible à l'adresse suivante : <https://www.decadeonrestoration.org/fr/strategie>.

de la biodiversité pour l'après-2020 en vue de son adoption à la quinzième réunion de la Conférence, qui se tiendra en 2021 à Kunming (Chine)<sup>20</sup>.

47. En août 2020, la coprésidence du groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial pour la biodiversité post-2020 a présenté la version mise à jour du projet initial de cadre<sup>21</sup>. Le document a été remanié en fonction des résultats de la deuxième réunion du groupe de travail qui s'est tenue en février 2020, ainsi que des contributions écrites soumises par les Parties à la Convention sur la diversité biologique, les organisations et les parties prenantes.

48. L'annexe au projet de texte mis à jour contient le projet de structure et de contenu du cadre, notamment les éléments suivants : vision ; objectifs ; mission ; jalons ; cibles axées sur l'action ; mécanismes d'appui à la mise en œuvre ; conditions de mise en œuvre ; responsabilité et transparence ; rayonnement, sensibilisation et adoption.

49. Bien que le projet de cadre ne fasse pas explicitement référence aux forêts, il couvre divers aspects des questions concernant les forêts et la foresterie à travers des notions et des termes généraux tels que « zones intactes et sauvages », « nature », « zones particulièrement importantes pour la biodiversité », « écosystèmes naturels terrestres », « systèmes naturels », « écosystèmes gérés », « espèces sauvages de flore », « solutions fondées sur la nature » et « espaces verts ». De nombreux éléments des objectifs ayant trait aux outils et aux solutions pour la mise en œuvre et l'intégration sont directement liés aux questions forestières.

50. Le projet de cadre s'articule autour des ambitions pour la biodiversité à l'horizon 2050 retenues du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique<sup>22</sup>. Cette vision d'un monde en harmonie avec la nature y est formulée comme suit : « d'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples ».

51. La section du projet de cadre consacrée à la vision pour 2050 comporte quatre objectifs à long terme à atteindre d'ici 2050, à savoir : i) la superficie, la connectivité et l'intégrité des écosystèmes naturels ont augmenté d'au moins [X %], permettant de maintenir des populations saines et résilientes de toutes les espèces tout en réduisant le nombre de celles qui sont menacées par [X %] et de préserver la diversité génétique ; ii) la contribution des ressources naturelles à l'humanité a été valorisée, maintenue ou renforcée grâce à leur conservation et à leur utilisation durable en vue de soutenir le programme de développement mondial au profit de tous les peuples ; iii) les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont partagés de manière juste et équitable ; iv) les moyens de mise en œuvre pour atteindre tous les buts et objectifs du cadre sont disponibles.

52. Le projet de cadre comporte huit jalons pour évaluer, en 2030, les progrès qui auront été accomplis vers les objectifs fixés pour 2050, dont l'objectif A.1, à savoir « [l]a superficie, la connectivité et l'intégrité des systèmes naturels ont augmenté d'au moins [5 %] ».

---

<sup>20</sup> La quinzième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique devait se tenir en octobre 2020 et a été reportée au deuxième trimestre de 2021 en raison des effets de la pandémie de COVID-19. Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.cbd.int/meetings/COP-15>.

<sup>21</sup> Voir CBD/POST2020/PREP/2/1.

<sup>22</sup> Voir UNEP/CBD/COP/DEC/10/2.

53. Le projet de cadre comporte 20 cibles axées sur l'action à échéance 2030, inscrites dans les trois grands domaines thématiques suivants : a) réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité ; b) répondre aux besoins des populations grâce à l'utilisation durable et au partage des avantages ; c) outils et solutions pour la mise en œuvre et l'intégration.

54. Si la plupart des cibles concernent directement ou indirectement les forêts et leurs écosystèmes, les forêts occupent une place prépondérante dans les cibles 1, 2, 4, 7, 8, 9, 10, 11, 13 et 17<sup>23</sup>.

55. Le projet de texte, qui comprend un cadre de suivi assorti d'indicateurs spécifiques à différents niveaux, sera à nouveau mis à jour en fonction des résultats de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, toutes deux prévues au deuxième trimestre 2021, et sera examiné lors de consultations thématiques, avant la troisième réunion du groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

**e) Vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**

56. La vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doit se tenir du 1<sup>er</sup> au 12 novembre 2021 à Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)<sup>24</sup>.

57. Toutes les Parties ont été invitées à soumettre leurs contributions déterminées au niveau national (nouvelles ou actualisées) à l'Accord de Paris d'ici à 2020 et tous les cinq ans par la suite, indépendamment de leurs calendriers de mise en œuvre respectifs. Au 31 décembre 2020, 75 Parties avaient communiqué leurs contributions déterminées au niveau national (nouvelles ou actualisées).

58. Afin de rehausser le niveau des ambitions au fil du temps, l'Accord de Paris dispose que les contributions nationales successives à l'Accord doivent représenter une progression par rapport aux contributions précédentes et refléter la plus grande ambition possible.

59. L'action relative aux forêts et les autres actions climatiques liées à l'utilisation des terres étant pertinentes au regard des flux de gaz à effet de serre, les contributions déterminées au niveau national peuvent inclure les forêts soit dans le cadre de leurs cibles sectorielles, soit dans celui d'une cible économique globale. De nombreux pays développés et en développement ont adopté cette approche. En particulier, de nombreux pays en développement ont défini des activités liées à la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et à la promotion du rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (activités REDD+) dans le cadre de leurs contributions déterminées au niveau national.

---

<sup>23</sup> Voir CBD/POST2020/PREP/2/1.

<sup>24</sup> La vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques devait se tenir en novembre 2020 et a été reportée à novembre 2021 en raison des conséquences de la pandémie de COVID-19. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/process-and-meetings/conferences/glasgow-climate-change-conference>.

#### f) **Quinzième Congrès forestier mondial**

60. Le quinzième Congrès forestier mondial se tiendra en 2021 à Séoul<sup>25</sup>. Il offrira à la communauté forestière mondiale l'occasion d'examiner l'état et l'avenir de la foresterie mondiale, en particulier dans le contexte du relèvement de la pandémie de COVID-19, ainsi que les moyens de réaliser les objectifs de développement durable.

61. Le Congrès visera à définir le rôle des forêts dans le programme de développement mondial et d'autres accords majeurs tels que le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et ses objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Le Congrès permettra également de recenser les mesures clés qui doivent être mises en place à mesure que le secteur forestier s'adapte à la nouvelle réalité et de contribuer à « reconstruire en mieux ».

### **IV. Contributions nationales volontaires**

62. Conformément aux paragraphes 30 et 31 du plan stratégique, les États Membres pourront déterminer, à titre volontaire, le montant de la contribution qu'ils ont l'intention de verser pour atteindre les objectifs et cibles d'ensemble relatifs aux forêts, compte tenu de leur situation nationale, de leurs politiques, de leurs priorités, de leurs capacités, de leur niveau de développement et de l'état de leurs forêts.

63. Dans le cadre de leurs contributions nationales volontaires, les membres du Forum pourront inclure, selon qu'il conviendra, des mesures et des cibles nationales liées à d'autres instruments et objectifs internationaux concernant les forêts, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable, l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, le projet sur la neutralité en matière de dégradation des terres, le Défi de Bonn et le Programme forestier national (voir le formulaire figurant à l'annexe III de la résolution 2020/14 du Conseil économique et social).

64. Depuis la quinzième session du Forum, la Fédération de Russie a annoncé sa contribution nationale volontaire, et le Ghana a fourni un rapport faisant état des progrès accomplis dans la mise en œuvre de sa contribution nationale volontaire déjà annoncée.

65. En janvier 2021, 19 pays (Allemagne, Australie, Canada, Chine, Équateur, Fédération de Russie, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie, Jamaïque, Liberia, Madagascar, Maroc, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, République slovaque, Thaïlande et Ukraine) avaient officiellement annoncé leurs contributions nationales volontaires. Toutes les annonces de contributions communiquées au secrétariat sont réunies dans un répertoire centralisé et accessible au public sur le site web du Forum sur les forêts<sup>26</sup>.

<sup>25</sup> En raison de la pandémie de COVID-19, le Congrès forestier mondial, qui devait se tenir du 24 au 28 mai 2021, a été reporté. Pour plus d'informations, voir :

<https://wfc2021korea.org/fre/online/notice.html?act=view&aid=42&page=1>.

<sup>26</sup> Le répertoire des contributions nationales volontaires est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.un.org/esa/forests/documents/un-strategic-plan-for-forests-2030/vnccs/index.html>.

## **V. Rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts de 2021**

66. Conformément à la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030), le secrétariat du Forum s'emploie à faire prendre conscience de l'importance de la contribution des forêts au bien-être de l'humanité et à renforcer la coopération et les synergies avec d'autres grands processus et accords internationaux, notamment le Programme 2030, les Conventions de Rio et d'autres processus pertinents.

67. Le secrétariat du Forum continue d'établir des déclarations, des présentations, des avis aux médias sociaux et des notes de synthèse pour mettre en évidence les contributions des forêts au Programme 2030. Les meilleures pratiques et les réussites concernant la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030) et des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts font partie intégrante des activités de renforcement des capacités menées par le secrétariat, notamment dans le cadre de ses travaux de suivi et d'évaluation, de communication d'informations et de ses travaux relatifs au financement des forêts. À cet égard, les travaux en cours aux fins de la publication phare du Forum sur les progrès accomplis dans la réalisation des cibles et objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et le centre d'échange du Réseau mondial de facilitation du financement forestier sont deux grands domaines d'activité du secrétariat, qui comprennent les activités de communication menées en vue de la seizième session du Forum.

68. Depuis la quinzième session du Forum, le secrétariat du Forum continue de collaborer étroitement avec le Service de la planification stratégique et des communications du Département des affaires économiques et sociales sur des activités et des produits liés au développement de sites Web, à la sensibilisation et aux médias sociaux, ainsi que sur des articles pour le bulletin d'information du Département, des reportages et des campagnes de sensibilisation dans les médias sociaux. Il poursuit également sa collaboration étroite avec le Département de la communication globale pour mettre en avant le rôle des forêts dans la mise en œuvre du Programme 2030.

69. La coopération étroite avec les points focaux de communication du Partenariat de collaboration sur les forêts et les réseaux de communication régionaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture reste un canal essentiel pour amplifier la portée des messages communiqués et la sensibilisation ainsi que les effets de synergie, notamment par la célébration annuelle de la Journée internationale des forêts.

70. En 2020, la Journée internationale des forêts avait pour thème « Les forêts et la biodiversité ». Au regard de la Décennie d'action et en particulier de la « super année pour la diversité » que 2020 s'est avérée devenir, ce thème a prouvé toute sa pertinence pour la réalisation du Programme 2030 et notamment l'objectif de développement durable n° 15. Les médias sociaux ont constitué un élément majeur de la campagne de communication et de sensibilisation menée pour la Journée internationale des forêts. Les produits comprenaient un avis avec des suggestions de messages pour Facebook et Twitter, des cartes numériques comportant des données factuelles ayant trait aux forêts dans les six langues officielles des Nations Unies, des gifs animés et des cartes photos pour Instagram. En outre, des affiches ont également été conçues dans les six langues officielles.

71. Les comptes Facebook et Twitter du Département des affaires économiques et sociales ont été les principaux canaux de diffusion de contenu dans les médias sociaux. Les avis et les contenus affichés sur le tableau Trello ont également été partagés avec les points focaux pour les médias sociaux du système des Nations Unies, les points focaux nationaux du Forum sur les forêts, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les entités régionales et sous-régionales et les organisations des grands groupes. Le hashtag #IntlForestDay a été largement utilisé puisqu'il a été inclus dans plus de 17 000 tweets envoyés par 11 000 participants durant la Journée internationale, avec un total de 163 millions de livraisons et plus de 82 millions de comptes atteints, selon les estimations.

72. La manifestation traditionnellement organisée au Siège pour la Journée internationale des forêts, prévue le 20 mars 2020, a dû être annulée en raison de la pandémie de COVID-19. Toutefois, les déclarations des hauts fonctionnaires à l'occasion de la Journée internationale ont été publiées sur le site Web du Forum, notamment celle : du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres ; de la Présidente du Conseil économique et social, Mona Juul ; du Président du Bureau du Forum sur les forêts, Boris Greguška ; du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Liu Zhenmin ; de la Secrétaire exécutive par intérim du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Elizabeth Maruma Mrema ; de l'administrateur chargé du secrétariat du Forum sur les forêts, Alexander Trepelkov.

73. La sensibilisation au rôle des forêts dans le soutien au bien-être humain pendant la pandémie de COVID-19 et au rôle essentiel de la gestion durable des forêts dans une relance verte a été l'un des principaux domaines de communication pendant la période intersessions. Le Secrétariat a publié deux notes de synthèse dans le cadre d'une série de documents du Département des affaires économiques et sociales. La première note, intitulée « Forests: at the heart of a green recovery from the COVID-19 pandemic » (Les forêts : au cœur d'une relance verte après la pandémie de COVID-19)<sup>27</sup>, explique comment les forêts gérées durablement constituent une solution fondée sur la nature qui permet de jeter les bases d'économies et de sociétés résilientes, capables de résister aux futures pandémies, aux changements climatiques et à d'autres problèmes mondiaux. Le document comporte trois grands messages: les forêts contribuent au bien-être humain, surtout en temps de crise ; la restauration des forêts permet de restaurer les emplois ; des forêts en bonne santé réduit le risque de pandémies futures. La deuxième note, intitulée « Financing sustainable forest management: a key component of sustainable COVID-19 recovery » (Le financement de la gestion durable des forêts : une composante clé du relèvement durable de la COVID-19)<sup>28</sup>, analyse les effets négatifs de la pandémie sur les revenus produits par les forêts, ainsi que ses incidences sur le financement actuel et futur des forêts. Elle propose des mesures pour financer la gestion durable des forêts et mobiliser des investissements et d'autres ressources pour les forêts, lesquelles mesures constituent un moyen puissant de rendre les plans de relance postpandémique efficaces. Outre les notes de synthèse qu'il a publiées pour le Département des affaires économiques et sociales, le Secrétariat a participé à plusieurs manifestations sur le thème des forêts et de la COVID-19, lors desquelles certains des messages clés susmentionnés ont été soulignés dans les déclarations et les présentations faites. On trouvera des informations complémentaires sur ces notes de synthèse dans la note du Secrétariat

<sup>27</sup> ONU, Département des affaires économiques et sociales, « Forests: at the heart of a green recovery from the COVID-19 pandemic », Note de synthèse n° 80, juin 2020.

<sup>28</sup> ONU, Département des affaires économiques et sociales, « Financing sustainable forest management: a key component of sustainable COVID-19 recovery », Note de synthèse n° 88, novembre 2020.

sur l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier (E/CN.18/2021/7).

74. En 2021, la Journée internationale des forêts aura pour thème : « Restauration des forêts pour le renouveau et le bien-être ». Les produits de communication prévus pour la Journée internationale seront conçus selon une approche similaire à celle qui avait été suivie pour les célébrations précédentes, en mettant l'accent sur les produits compatibles avec les médias sociaux. Compte tenu de la pandémie actuelle, la manifestation traditionnellement organisée au Siège pour célébrer la Journée internationale des forêts se tiendra sous forme virtuelle le 19 mars 2021.

## VI. Adoption du programme de travail du Forum pour 2022-2024

75. Le secrétariat du Forum a organisé une réunion du groupe d'experts sur le programme de travail quadriennal du Forum pour 2021-2024, qui s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Genève les 14 et 15 novembre 2019. Pendant la réunion, les experts se sont mis d'accord sur le projet d'éléments pouvant figurer dans le programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024, tel qu'il figure dans le résumé établi par les coprésidents<sup>29</sup>, pour examen et adoption par le Forum à sa quinzième session.

76. Au cours du processus de consultation sur le projet de résolution concernant les résultats de la quinzième session du Forum, les membres ont examiné les résultats de la réunion du groupe d'experts et le programme de travail du Forum proposé pour 2021-2024. À l'issue de ces consultations, le Forum a adopté le programme de travail de sa seizième session, qui se tiendra en 2021, lequel programme figure dans l'annexe I de la résolution 2020/14 du Conseil économique et social. Les membres ont également examiné et finalisé un avant-projet de programme de travail du Forum pour la période 2022-2024. Conformément au paragraphe 1 de la résolution, l'avant-projet, qui figure à l'annexe II de la résolution, a été soumis au Forum à sa seizième session pour examen et adoption. Le texte dudit projet figure à l'annexe de la présente note.

77. Il convient de noter que, depuis l'adoption de la résolution sur les résultats de la quinzième session du Forum, de nombreuses grandes conférences liées aux forêts ont dû être annulées en raison de la pandémie de COVID-19. À cet égard, le Forum souhaitera peut-être examiner et adopter le programme de travail proposé pour la période 2022-2024, tel qu'il figure dans l'annexe à la présente note.

## VII. Conclusions

78. Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) offre un cadre général qui permet aux pays, au système des Nations Unies, au Partenariat de collaboration sur les forêts et à tous les autres acteurs de prendre des mesures transformatrices ayant trait aux forêts afin de parvenir à un développement durable et d'apporter des bienfaits économiques, sociaux, environnementaux et culturels à la génération actuelle et à celles qui lui succéderont. C'est un plan d'action universel dont les objectifs et cibles d'ensemble relatifs aux forêts mettent en relief l'ampleur et l'ambition.

79. S'il reste difficile d'obtenir des données pour tous les pays et tous les objectifs, l'analyse initiale des comptes rendus d'activités fournis par les pays indique que ces derniers s'emploie à faire avancer la mise en œuvre du plan stratégique des Nations

---

<sup>29</sup> Consultable à l'adresse suivante : <https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/10/EGM-Geneva-Chair-Summary-4POW-21-24.pdf>.

Unies sur les forêts (2017-2030), quelques progrès ayant été constatés au regard des objectifs mondiaux relatifs aux forêts 1, 2, 4, 5 et 6.

80. Malgré certaines avancées et l'ampleur des actions et des initiatives que le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) a inspirées, le passage à la transformation nécessaire pour atteindre les objectifs et cibles d'ensemble relatifs aux forêts d'ici 2030 ne se produit pas encore à l'échelle et à la vitesse requises.

81. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 pourraient mettre en péril les gains enregistrés dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts. En dépit de la cohorte de problèmes qu'elle entraîne, la crise actuelle présente une occasion sans précédent d'intégrer les actions liées aux forêts dans diverses mesures de riposte et de relance, ce qui pourrait ainsi réduire le risque d'épidémies futures et accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts 1, 2, 4, 5 et 6.

82. Tandis que les Nations Unies lancent la Décennie pour la restauration des écosystèmes 2021-2030 et que les États Membres mettent la dernière main au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, le système des Nations Unies, les États Membres et tous les partenaires concernés doivent unir leurs forces pour créer une dynamique et agir pour accélérer la réalisation, d'ici à 2030, de tous les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, notamment les objectifs 1, 2, 4, 5 et 6. À cet égard, la table ronde de haut niveau qui se tiendra pendant la seizième session du Forum offre aux hauts fonctionnaires une excellente occasion d'examiner les principaux faits nouveaux liés aux forêts et de définir les mesures à prendre pour réaliser plus rapidement les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, ainsi que les moyens de promouvoir les effets de synergie entre différents processus mondiaux concernant les forêts.

## VIII. Propositions concernant la voie à suivre

83. Les propositions suivantes pourront être examinées à la seizième session du Forum :

a) Inviter les membres du Forum à intensifier leur action visant à atteindre les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts 1, 2, 4, 5 et 6, notamment en intégrant systématiquement les mesures concernant les forêts dans leurs programmes de développement nationaux et en les déployant à plus grande échelle, ainsi qu'en mettant au point des initiatives communes et des partenariats pour la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ;

b) Encourager l'intégration de mesures concernant les forêts dans les contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris et du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ;

c) Inviter les membres du Forum qui ne l'ont pas encore fait à annoncer des contributions nationales volontaires à l'appui des objectifs et cibles d'ensemble relatifs aux forêts, et encourager les membres qui ont déjà annoncé des contributions nationales volontaires à informer le Forum des progrès accomplis à cet égard ;

d) Encourager les membres du Forum, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les partenaires concernés à partager leurs bonnes pratiques et leurs réussites, ainsi que leurs supports de communication à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), afin qu'ils puissent être présentés sur le site Web du Forum sur les forêts.

84. Le Forum souhaitera peut-être aussi adopter son programme de travail pour la période 2022-2024, tel qu'il figure à l'annexe de la présente note.

## Annexe

### **Avant-projet de programme de travail pour les dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts<sup>1</sup>**

Tableau 1

**Dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, 2022  
(session directive)**

---

*Priorités à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)*

---

1. Priorités thématiques pour la période biennale 2021-2022 : certains objectifs mondiaux relatifs aux forêts et cibles correspondantes, tels qu'ils ont été retenus pour la seizième session du Forum, et examen des propositions contenues dans le résumé de la présidence de la seizième session

2. Autres questions et examen des propositions contenues dans le résumé de la présidence de la seizième session

a) Nouvelles annonces de contributions nationales volontaires

b) Informations communiquées par les parties prenantes et les partenaires sur les activités menées à l'appui des priorités thématiques

i) Partenariat de collaboration sur les forêts et plan de travail de celui-ci

ii) Organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux

iii) Grands groupes et autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les milieux philanthropiques

c) Examen de la corrélation entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2022 et faits nouveaux survenus sur le plan international concernant les forêts

d) Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), activités concernant la Journée internationale des forêts de 2022

e) Moyens de mise en œuvre, activités et ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier

f) Suivi, évaluation et rapports : examen des propositions d'amélioration du modèle à utiliser pour la prochaine série de rapports nationaux volontaires sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et la réalisation des contributions nationales volontaires

g) Préparatifs de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs, y compris la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

3. Fonds d'affectation spéciale du Forum

4. Nouvelles questions

---

<sup>1</sup> Voir l'annexe II de la résolution [2020/14](#) du Conseil économique et social.

Tableau 2  
**Dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, 2023**  
**(session technique)**

*Priorités à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)*

1. Priorités thématiques pour la période biennale 2023-2024 : certains objectifs mondiaux relatifs aux forêts et cibles correspondantes

2. Autres questions

a) Contributions des membres du Forum à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : nouvelles annonces de contributions nationales volontaires ; état actualisé de la situation concernant les contributions nationales volontaires et leur suivi au regard des priorités thématiques

b) Renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques et contributions de ceux-ci

i) Contributions du Partenariat de collaboration sur les forêts, de ses organisations membres et du système des Nations Unies à la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis au sujet du plan de travail du Partenariat

ii) Contributions des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux à la réalisation des priorités thématiques

iii) Contributions des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris du secteur privé et des milieux philanthropiques, à la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis au sujet des plans de travail des grands groupes

c) Examen de la corrélation entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2023 et faits nouveaux survenus sur le plan international concernant les forêts

d) Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), activités concernant la Journée internationale des forêts de 2023

e) Moyens de mise en œuvre, activités et ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier

f) Suivi, évaluation et rapports : rapports nationaux volontaires ; ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux ; préparatifs de l'évaluation des ressources forestières mondiales (2025)

g) Préparatifs de l'examen à mi-parcours de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs et de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

3. Fonds d'affectation spéciale du Forum

4. Nouvelles questions

Tableau 3  
**Dix-neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, 2024  
(session directive)**

---

*Priorités à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)*

---

1. Priorités thématiques pour la période biennale 2023-2024 : certains objectifs mondiaux relatifs aux forêts et cibles correspondantes, tels qu'ils ont été retenus pour la dix-huitième session du Forum, et examen des propositions contenues dans le résumé de la présidence de la dix-huitième session
  2. Autres questions et examen des propositions contenues dans le résumé de la présidence de la dix-huitième session
    - a) Nouvelles annonces de contributions nationales volontaires
    - b) Examen de la corrélation entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2024 et faits nouveaux survenus sur le plan international concernant les forêts
    - c) Examen à mi-parcours de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts<sup>a</sup>
  3. Débat de haut niveau
  4. Adoption du programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2025-2028
- 

<sup>a</sup> Aux termes de la résolution [2015/33](#) du Conseil économique et social, l'arrangement international sur les forêts est composé des entités suivantes : le Forum ; le secrétariat ; le Réseau mondial de facilitation du financement forestier ; le Partenariat de collaboration sur les forêts ; le fonds d'affectation spéciale du Forum. Par conséquent, l'examen à mi-parcours de l'arrangement portera sur les travaux de toutes ces entités, y compris du secrétariat et du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, le suivi, l'évaluation et la présentation de rapports, le fonds d'affectation spéciale, la stratégie de communication et d'information et la participation des parties prenantes.